

Les Lilas, le lundi 28 février 2022

Mme Amélie de Montchalin,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

M. Olivier Dussopt,
Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance,
chargé des Comptes publics
139 rue de Bercy, 75012 Paris

Objet : préavis de grève national du 7 au 31 mars 2022

La crise sanitaire et sociale qui dure depuis près de deux ans a fortement éprouvé les agents territoriaux qui ont plus d'une fois démontré leur engagement au service de l'intérêt général durant la période. Travailleuses et travailleurs de première ou deuxième ligne, ils et elles ont œuvré de manière importante à la continuité des services publics locaux essentiels dans des conditions d'autant plus difficiles que la crise a joué le rôle de révélateur de la dégradation des conditions de travail et d'emploi déjà existante.

Loin de reconnaître l'engagement des agents durant la période, le gouvernement poursuit sa politique d'austérité salariale qui se traduit par le gel du point d'indice pour une durée indéterminée. Seule concession : aligner les premiers échelons de la catégorie C au niveau du SMIC ! Bloqué depuis près de 20 ans, la valeur du point d'indice a perdu 17% par rapport à l'inflation sur la période. C'est inacceptable, insultant pour les personnels et cause de désaffection des métiers. Les départs et les difficultés de recrutements alourdissent encore la charge de travail de celles et ceux qui restent. En outre, quand l'urgence sociale et écologique impose la réduction du travail, le gouvernement préfère inciter les préfets à faire appliquer à marche forcée les dispositions de la loi du 6 août 2019 sur les 1607 heures annuelles, méprisant ainsi l'engagement des agents.

De nombreux métiers se sont mobilisés ces derniers mois pour des revalorisations salariales et l'amélioration de leurs conditions de travail afin de retrouver du sens dans l'exercice de leurs missions de service public. Les réponses gouvernementales ont été soit insuffisantes – comme pour le travail social –, soit inexistantes – dans le secteur de l'animation. Les différentes mesures sectorielles, ignorant la réalité des métiers, laissent de côté de trop nombreux agents. Les ATSEM et les assistantes



familiales, exclues des récentes annonces, en sont les exemples les plus emblématiques.

En outre, depuis la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019, dite « de transformation de la fonction publique », les droits des agents territoriaux sont attaqués frontalement : carrières à la main des employeurs, restriction du droit de grève, explosion de la précarité... Les luttes se multiplient localement contre l'application de cette loi régressive sur le plan social qui touche en premier lieu les femmes, plus exposées à la précarité et dont les métiers sont les moins reconnus professionnellement.

La FSU territoriale revendique :

- **L'abrogation de la loi du 6 août 2019**
- **Le dégel du point d'indice**
- **Une mesure immédiate de rattrapage de 20% par rapport à 2002 de la valeur du point d'indice.**
- **50 points d'indice pour toutes et tous.**
- **Le SMIC et le minimum Fonction Publique à 1800€ net**
- **L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes par la suppression des écarts de rémunération entre les filières**
- **La semaine de 32h sans perte de salaire**

Aussi, dans la continuité des journées nationales d'action de l'intersyndicale interprofessionnelle, et afin de soutenir les luttes en cours et à venir, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour les journées du 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mars de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, mesdames et monsieur les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

